



HAL
open science

Le tournant cognitif en pragmatique

Bruno Ambroise

► **To cite this version:**

Bruno Ambroise. Le tournant cognitif en pragmatique. Colloque "Les sciences de l'homme à l'âge du neurone", à l'EHESS, Oct 2010, Paris, France. halshs-00528027

HAL Id: halshs-00528027

<https://shs.hal.science/halshs-00528027v1>

Submitted on 20 Oct 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le tournant cognitif en pragmatique (ou : de la théorie des actes de parole à la pragmatique cognitive)

EHESS, Paris, le 13 octobre 2010

Présentation : Dans cette intervention, il s'agira pour moi de situer, à la fois historiquement et conceptuellement, les développements de ce qui est devenu une branche de la linguistique, et donc d'une discipline à prétention scientifique : la pragmatique, en tant qu'elle concerne *l'usage* du langage, c'est-à-dire ce que le langage *permet* de faire. Mais c'est une préoccupation qui vient de la philosophie (même si des recherches connexes sont apparues en linguistique dans les années 1950 avec Benveniste) et qui n'était l'objet que de réflexions philosophiques jusque dans les années 1960. => passage extrêmement rapide, d'un point de vue historique, d'une réflexion de type philosophique à un travail à prétention scientifique (les travaux philosophiques qui essaient de poursuivre l'éclairage conceptuel ou épistémologique des notions fondatrices étant souvent disqualifiés au nom de la prétendue scientificité des recherches actuelles). Si ce passage très rapide pourrait déjà amener à douter de la scientificité de la discipline ainsi créée en raison du peu de regard réflexif ainsi projeté sur son objet, il convient de noter que le même mouvement s'observe continûment dans la linguistique ultra-contemporaine, dont tout objet devient immédiatement un nouvel objet pour ce conglomérat intitulé « sciences cognitives ». (Sorte de reprise du modèle linguistique – mais très modifié – pour les SHS en général, tel que cela a eu lieu dans les années 50 et 60 avec le structuralisme). Dès lors, comme le disait F. Récanati dans les années 1980 – qui y voyait une évolution bienvenue – « la pragmatique offre ainsi un laboratoire privilégié du changement de paradigme qui affecte la scène intellectuelle contemporaine¹ ». Je vais être d'accord avec le diagnostic porté par F. Récanati : cela reste toujours le lieu privilégié pour observer le « tournant cognitiviste » qui a eu lieu dans les sciences humaines et sociales – et qui opère une profonde transformation de *ce qu'il faut comprendre* par ces sciences. (en gros : passage d'une considération d'une réalité humaine sociale à la considération d'une réalité humaine cognitive). Mais, sur ce point, je serais en désaccord quant aux bienfaits supposés d'une telle évolution, selon laquelle, je le cite « la philosophie de l'esprit constitue un tout indissociable, parfois appelé "théorie du contenu" et visant à élucider la nature des relations que les représentations, linguistiques ou mentales, entretiennent avec la réalité extralinguistique ou extramentale² ». L'objectif de cette courte présentation est précisément de montrer que rapporter la pragmatique à cet objectif n'a rien d'évident, ni de légitime.

1. F. Récanati, « Du tournant linguistique au tournant cognitif : l'exemple de la pragmatique », *Préfaces*, n°10, nov-déc 1988, p. 80.

2. F. Récanati, *Philosophie du langage (et de l'esprit)*, Paris, Folio-essais, 2008, p. 9.

Introduction :

Je vais ici proposer une présentation (trop rapide) des développements à la fois historiques et conceptuels qui ont affecté ce qu'on appelle « la pragmatique », depuis ses balbutiements dans les années 1950. [Ce sera bien sûr extrêmement schématique et, de ce fait, probablement trop partiel pour ne pas être partial, mais l'idée est de présenter une perspective permettant de lire cette évolution, à partir de la découverte initiale qui initie la problématique de cette nouvelle discipline. Je vais m'attarder longuement sur le point de départ, pour mieux permettre de comprendre l'écart d'avec lui]. Plus précisément, il s'agira de vous conter l'histoire de la façon dont la « théorie des actes de parole » s'est transformée en « pragmatique » - et, de ce fait, a perdu son objet même, à savoir, pour présenter immédiatement les choses, la découverte par John L. Austin des « performatifs » ou de « l'aspect illocutoire » du discours. C'est-à-dire, pour le dire grossièrement, le fait que *parler, c'est agir* ; ou que « dire, c'est faire ». Il s'agira de comprendre que la pragmatique s'appuie sur une compréhension très particulière du « faire » réalisé par le « dire », qui n'était précisément pas celle identifiée par Austin, lequel entendait bien plutôt combattre cette conception même ! Il s'agira donc de montrer que l'analyse de l'efficacité de la parole, en se transformant en pragmatique *visant à comprendre comment le locuteur, en utilisant le langage en contexte, en vient à créer des effets de sens*³ qui ne sont pas réductibles à la sémantique des énoncés mais dépendent d'éléments contextuels, n'est pas resté fidèle à la théorie des actes de parole, telle que Austin l'avait construite, c'est-à-dire comme une analyse de l'efficacité du langage en tant qu'il opère une *modification* (non purement sémantique) du monde ou dans le monde (ex. : l'énoncé de promesse, de baptême, etc. - j'y reviendrai). En réalité, donc, la pragmatique n'offre pas et (au moins depuis les travaux de H. P. Grice) n'entend pas offrir une analyse permettant de rendre compte des mêmes phénomènes, perdant de vue ce qui est véritablement *accompli* par un acte de parole, en abandonnant un point de vue conventionnaliste pour adopter une conception tout d'abord véri-conditionnelle puis mentaliste des effets du langage.

3. Voir . B. Cornulier, *Effets de sens*, Paris, Minuit, 1985.

En retraçant cette évolution, j'entends montrer que la pragmatique contemporaine, en tant qu'elle s'allie à une explication mentaliste des phénomènes linguistiques l'autorisant à aller chercher l'aide des sciences cognitives, s'empêche en fait d'expliquer les phénomènes mis au jour par Austin et la théorie des actes de parole, dont elle est incapable de rendre compte conceptuellement⁴.

Premiers jalons : les actes de parole produisent des effets conventionnels.

Il est assurément exact que la « théorie des actes de parole » et la « pragmatique » partage l'objectif d'expliquer ou d'analyser des phénomènes linguistiques dont l'analyse logique ou grammaticale du langage ne parvient pas à rendre compte. Ce type d'analyse constituait, dans les années 1940-1950, la conception orthodoxe dans la philosophie du langage et reste encore prégnante dans la tradition « analytique » (puisque ce qu'est devenue la pragmatique cherche à lui être complémentaire – et non plus critique). Elle concentrait son attention sur les aspects « cognitifs » du langage, en considérant que le langage consistait soit à décrire un état du monde (à dire le vrai à son propos), soit à exprimer la pensée du locuteur à propos d'un état du monde. Et elle rejetait les autres aspects, en considérant soit qu'ils étaient dérivés ou secondaires, soit qu'ils n'étaient pas importants (ou même qu'ils ne constituaient pas de *véritables* usages du langage).

Ce type d'analyse du langage pouvait être soit directement issue, dans le champ anglo-saxon, de la philosophie des idées de John Locke⁵, soit du positivisme logique et, plus lointainement, de l'analyse logique initiée par Frege, quant à elle fortement anti-psychologiste. Mais leur point commun était de considérer que le langage était avant tout un véhicule de la connaissance et qu'à ce titre, on pouvait en analyser la signification en termes de « conditions de vérité ». L'idée était ainsi qu'on pouvait rendre compte de la signification des énoncés de manière intemporelle en les comprenant comme des instanciations de propositions dont on pouvait déterminer le « contenu » par l'énumération de leur conditions de vérité (que ces propositions correspondent à des objets abstraits – les « pensées » au sens

4. Non pas qu'il s'agisse de dire que la question est conceptuellement résolue, mais que la recherche conceptuelle sur le phénomène n'est précisément pas terminée.

5. Voir J. Locke, *An Essay Concerning Human Understanding*, (1689), Oxford : Oxford University Press, 1979, « Book 3 » ; trad. fr. J.-M. Vienne, *Essai sur l'entendement humain*, Livre 3, Paris : Vrin, 2006.

de Frege – ou au contenu mental des locuteurs). Selon cette conception vériditionnelle du sens, une phrase comme « Le chat est sur le tapis » exprime une proposition – la même que celle exprimée par la phrase « The cat is on the mat » – qui s'identifie par l'unité de sens qu'elle convoie, à savoir, en l'occurrence, le fait que le chat est sur le tapis. (Toutes les instances de cette phrase ont toujours ce sens et expriment donc toujours la même proposition.) Mais le problème de ce modèle est qu'il laisse beaucoup de phénomènes linguistiques inexplicés – certaines choses que les mots permettent de faire.

Cet oubli avait déjà été repéré au début du 20^{ème} siècle en Europe par des théoriciens tels que Adolf Reinach, Alan Gardiner ou Charles Morris⁶ – et on peut même considérer qu'on y avait déjà pallié au Moyen-Âge, mais que les réflexions de cette époque avaient été oubliées en raison, probablement, des préoccupations d'ordre essentiellement théologique qui les animaient⁷. Mais c'est à Oxford, dans les années 1950, qu'un groupe de philosophes a souligné que le langage se caractérisait essentiellement en fonction de ses usages et non pas (uniquement) en fonction de sa portée cognitive. Ces « philosophies du langage ordinaire », ainsi dénommés parce qu'ils considéraient que l'analyse du langage devait porter sur le langage usuel (ou naturel), tel qu'il était utilisé dans la vie de tous les jours, et non pas sur un modèle idéal du langage à visée normative, ont alors révélé (à nouveau) que le langage avait de multiples usages et que, chose ignorée par la conception adverse, il ne parvenait à avoir une portée cognitive qu'à *faire* quelque chose, qu'à *accomplir quelque chose dans le monde*. (Et à l'époque, il ne s'agissait pas que d'un jeu sur les mots). Parmi eux, Austin, bien sûr, mais aussi Gilbert Ryle, Urmson, le premier « Grice » et, Peter Strawson.

Ce dernier a porté un premier coup à la conception vériditionnelle selon laquelle une phrase exprime une proposition analysable en termes de conditions de vérité, en s'attaquant, dans un article célèbre⁸, à la conception logique de la signification et de la dénotation que Bertrand Russell avait défendue⁹. Pour le dire très rapidement, Strawson a montré qu'un énoncé ne pouvait faire référence – et ne

6. Tous avaient déjà considéré que, d'une manière ou d'une autre, la parole consistait à agir.

7. Voir les travaux de I. Rosier-Catach, et notamment *La parole efficace*, Paris : Seuil, 2004.

8. P.F. Strawson, « On Referring », *Mind*, vol. lix, 1950, reprinted in P.F. Strawson, *Logico-Linguistic Papers*, London : Methuen, 1971, pp. 1-27.

9. B. Russell, « On Denoting », *Mind*, vol. xiv, 1905.

pouvait donc s'analyser en termes de valeur de vérité (ne pouvait être dit vrai ou faux) – que si certaines présuppositions contextuelles étaient avérées, telles que l'existence du sujet de l'énoncé (l'exemple utilisé était celui de « Le roi de France est chauve »). Il montrait alors que cette existence n'était pas un présupposé sémantique de la phrase – c'est-à-dire une condition implicitement signifiée par la phrase, comme le pensait Russell – mais une condition hétérogène au discours, ou un présupposé pragmatique qui venait le déterminer en fonction de l'usage qu'on en faisait dans une situation donnée. Strawson notait là la dépendance contextuelle du langage en même temps qu'il insistait sur l'idée qu'un énoncé ne prenait une certaine référence qu'en fonction de certains *usages*. Pour lui, pour qu'une phrase donnée réfère, elle doit être utilisée d'une certaine manière pour donner lieu à un énoncé, prononcé dans des circonstances où certaines présuppositions sont remplies (sans que celles-ci soient assertées dans la phrase). Il donnait ainsi la primauté à l'usage sur la sémantique pour ce qui était de déterminer ce dont on parle au moyen d'une certaine phrase¹⁰ et avançait décisivement vers une conception « pragmatique » du langage.

Toutefois, les réflexions pragmatiques ont vraiment fait leur entrée sur le devant de la scène philosophiques avec les réflexions d'Austin (1911-1960) sur les « performatifs » et les « actes de parole ». Selon lui, la conception véridictionnelle du langage est fautive en raison d'une « illusion descriptive » typique de la « position scolastique » qui consiste à oublier les conditions concrètes des activités intellectuelles et, plus spécifiquement, le caractère essentiellement pratique du langage, pour ne se focaliser que sur sa dimension cognitive, en considérant que le langage vise essentiellement à dire des choses vraies, en convoyant de l'information à propos de quelque chose d'autre que lui-même – caractéristique que F. Récanati a appelé sa « transparence ». Or, Austin va montrer, ou révéler, que le langage consiste non pas tant à dire des choses qu'à faire des choses. Et, plus précisément, il (re-)découvre que le discours change des choses dans l'état du monde (et pas seulement qu'il convoie des choses qui ne sont pas explicitement dites). En effet, il découvre ces énoncés qualifiés de « performatifs »

10. Pour plus de détails sur cette analyse, je me permets de renvoyer à mon article, B. Ambroise, « Strawson, critique de Russell », in J. Benoist & S. Laugier (Eds.), *Strawson, langage ordinaire et métaphysique*, Paris : Vrin, 2005, pp. 187-207.

(comme la promesse, le serment ou le vœu) et la catégorie plus générale des « actes de parole » (qui comprend les performatifs, mais aussi d'autres énoncés). Ce faisant, il entend centrer l'attention philosophique sur ce qui est véritablement fait plutôt que sur ce qui est dit (puisque en fait, selon lui, ce qui est dit dépend pour une majeure partie de ce qui est fait).

Pour révéler ce caractère essentiellement actif du langage, il va s'intéresser au langage tel qu'il est utilisé – c'est-à-dire au discours. Il distingue ainsi les *phrases*, appartenant à la langue et dont la correction dépend de la grammaire, de la syntaxe, etc., et les *énoncés*, dont la correction va dépendre de l'usage. Un énoncé est une phrase prononcée, donc utilisée pour un certain usage dans certaines circonstances, dans un certain effet. En ce sens, l'énoncé ne dépend pas que de conditions de vérité – il n'est pas évaluable en termes de conditions de vérité – mais en termes de *conditions de félicité*. En effet, un énoncé, en tant qu'il est un usage de la langue, n'est pas (d'abord) vrai ou faux, il est réussi ou raté – ou encore : utilisé à bon escient ou pas. A chaque type d'énoncé correspond un ensemble de conditions de félicités qui détermine (qui norme) sa réussite ou son échec. Or, une condition de félicité n'est pas satisfaite quand le contenu d'un énoncé est vrai, mais quand les circonstances sont adéquates à son usage, lesquelles sont en parties réglées par des conventions¹¹. Certaines concernent le contexte dans lequel doit être prononcé l'énoncé, d'autres les personnes qui doivent être autorisées à le faire, d'autres encore la sincérité du locuteur ou les suites que doit entraîner l'usage de cet énoncé. Ces conventions ont donc un caractère normatif, qui n'est pas généré par le seul fait de dire quelque chose. Par exemple, si je dis « Je promets de faire la vaisselle », je ne parviens à faire une promesse (à utiliser l'énoncé tel que je veux l'utiliser, c'est-à-dire adéquatement selon mes objectifs) que si l'auditoire me fait confiance, si j'utilise la formule sérieusement, si je peux faire ce que j'ai promis, et tout un ensemble d'autres conditions. Il ne suffit pas que je dise que je promets pour promettre. Il en va de même avec les énoncés de baptême, de mariage, tous les énoncés qui ont une dimension clairement institutionnelle : ils ne parviennent à être

11. Voir l'énumération des 6 types de conditions de félicités in J. L. Austin, *How to Do Things with Words*, edited by J.O. Urmson and M. Sbisà, Oxford : Oxford University Press, 2nde édition : 1976 ; trad. fr. de G. Lane, *Quand dire c'est faire*, Paris : Editions du Seuil, 1970 ; réédité avec une postface de F. Récanati dans la coll. « Points-essais », 1991, p. 49.

utilisés correctement qu'à respecter certaines conditions qui ont peu à voir avec des conditions de vérité, mais bien avec des conditions d'usage¹². C'est ce qu'on peut appeler la sous-détermination sémantique de la pragmatique.

L'importance du propos d'Austin tient à ce qu'il montrera que cela vaut également pour les énoncés déclaratifs, c'est-à-dire ceux qui ont précisément pour fonction de dire ou rapporter l'état du monde, de le décrire – et pour lesquels l'analyse véri-conditionnelle était censée avoir été taillée sur mesure. Or, selon Austin, ces énoncés, en tant qu'ils relèvent d'un usage, ont aussi des conditions pragmatiques de réussite, qui prévalent sur les conditions de vérité : je ne peux en effet réussir à décrire le monde qu'à condition que j'y sois autorisé, que je sois compétent en la matière, que je sois dans une position telle que je puisse juger ainsi ou voir les choses de cette manière – autant d'éléments qui ne dépendent pas de la signification de la phrase utilisée mais qui bien plutôt l'affectent. Ainsi, je ne peux dire « Il pleut », en prétendant éventuellement décrire l'état du monde, que si les conditions sont réunies pour que je puisse le dire : je suis dehors (et pas sous mon lit), je sens de la pluie (et ne suis pas à la piscine), je la vois (je ne l'ai pas entendu à la radio), je sais la distinguer de l'engrais dispersé par les avions, etc. etc. Il faut que, d'une certaine façon, les circonstances soient telles que je puisse être *légitimé* à utiliser le langage pour faire telle ou telle chose (décrire le monde, promettre, etc.). Sinon, mon énoncé n'est pas faux, mais il *échoue*.

Austin montre donc que tous les types d'énoncés, même ceux à vocation descriptive, ont des conditions de félicités – puisqu'ils peuvent échouer – et qu'à ce titre, ils sont des actions ou font quelque chose. En effet, *seules des actions peuvent échouer* – pas des phrases signifiantes (qui par hypothèse sont soit vraies soit fausses). C'est pourquoi Austin qualifiera tout énoncé réussi d'« acte de parole ». Un acte de parole est d'abord un acte parce qu'il peut échouer et ne se réduit pas à l'éventuel contenu cognitif qu'il véhicule. Dès lors, il montre bien que l'analyse classique échoue à rendre compte de manière appropriée des phénomènes linguistiques en tant qu'ils sont susceptibles d'échec.

Mais la caractérisation en termes d'action ne s'arrête pas à ce niveau (négatif).

12. On peut même considérer que, pour certains, la dimension de la vérité importe peu. Que serait, par exemple, un énoncé de mariage *vrai* ? Quand est-il faux de dire : « J'accepte de te prendre pour épouse » ?

Un acte de parole sera également un acte parce qu'il aura des *effets* dans le réel – ces effets ne se réduisant pas à la compréhension qu'en prennent les locuteurs. Revenons en effets à la définition des actes de parole. Ceux-ci reprennent la catégorie des énoncés performatifs pour l'intégrer. Les performatifs sont ces énoncés – souvent considérés actuellement comme bien connus et clairement identifiés – dont l'énonciation explicite permet de caractériser ce qui est fait par l'énoncé lui-même. Par exemple, l'énoncé « Je promets de faire la vaisselle » explicite¹³ le fait qu'il fait une promesse par une indication de l'action produite : la promesse. Mais il *ne* la décrit *pas*, il l'explique seulement. Une première chose à comprendre ici est que l'énoncé « je promets de » n'est pas performatif en ce sens que son action s'ensuivrait du fait qu'il dit qu'il promet. Pour le dire autrement : sa performativité ne lui vient pas d'une supposée réflexivité. Ce n'est pas parce qu'il dit qu'il promet qu'il promet – mais parce qu'il respecte certaines conventions et certaines procédures définissant l'accomplissement d'une promesse par l'usage de cet énoncé dans certaines circonstances. Autrement dit, Austin a clairement mis en garde contre une lecture sémantique de l'efficacité performative : accomplir un énoncé performatif, ce n'est pas dire que j'accomplis telle ou telle chose – c'est l'accomplir.

Cette caractéristique tient à la définition conventionnelle du performatif – et, par contrecoup, des actes de parole. Promettre, par exemple, c'est accomplir une promesse, en fonction de certaines *conventions* qui font que l'on tient tel énoncé comme la réalisation d'une promesse. Il s'agit là d'un véritable accomplissement, en ce sens que la réalisation de la promesse a des effets qu'on peut qualifier de « symboliques ». Les plus notables sont : la prise d'obligation qui pèse sur le promettant et le droit qu'a ensuite celui à qui on a promis d'exiger que la promesse soit tenue. Autrement dit, des effets d'ordre déontique ou normatif s'ensuivent clairement de l'accomplissement d'une promesse. - ils relèvent des conventions régissant leurs usages : ce sont des effets *conventionnels*. C'est en cela qu'il y a une modification de l'état du monde quand on promet (en réussissant) et qu'il s'agit donc bien d'un acte qui a des effets (qui ne sont pas seulement cognitifs).

Or, on peut généraliser cette caractérisation à l'ensemble des performatifs et à

13. Ou, du moins, peut être analysé de manière à l'expliquer.

l'ensemble des actes de parole – c'est le propre de ce qu'on appelle « l'effet illocutoire ». Austin ne a jamais réalisé comme telle cette classification des types d'actes de parole en fonction de leur efficacité déontique, il en a seulement esquissé le schéma (et il en donné le cadre théorique). Mais des travaux récents s'y sont employés¹⁴ – et tel était déjà l'objectif de Reinach que d'étudier le type de réalité ainsi mise au jour ou créée par les énoncés agissant comme des actes dans le monde.

On comprend alors bien en quoi la conceptualisation du langage opérée par Austin allait contre toute tentative d'expliquer le fonctionnement du langage en termes purement linguistiques, ou en recourant aux idées des locuteurs. Pour Austin, le langage a des effets qu'on peut qualifier de « sociaux » parce qu'il a des conditions de félicité socialement « définies ». La position d'Austin est radicalement conventionnaliste et on peut même considérer qu'il a identifié, à travers les actes de parole, de véritables rituels. Par conséquent, si jamais Austin avait pu développer une discipline étudiant les effets propres de la parole, c'est probablement vers une sorte d'anthropologie qu'il se serait tournée¹⁵.

Mais telle n'est précisément pas la direction que les théoriciens travaillant sur les actes de parole après la mort d'Austin vont prendre (à quelques très rares exceptions près). En effet, le successeur auto-proclamé d'Austin, John Searle a entrepris d'établir une théorie des actes de parole, fondée sur des bases assez différentes, en réorientant ses travaux dans une voie radicalement mentaliste *et* logiciste.

2. La théorie des actes de parole de J. Searle : une détermination mentale et des effets de compréhension.

Si Austin combattait explicitement l'orthodoxie de l'analyse vériditionnelle, Searle y revient résolument et s'attache à proposer une véritable *théorie* des actes de parole, en accord complet avec cette orthodoxie. Il transforme

14. Voir tous les travaux de Marina Sbisà, une des premières éditrices d'Austin, notamment « How to Read Austin », *Pragmatics*, 17, 2007, pp. 461-473 ; et surtout « Illocutionary Force and Degrees of Strength in Language », *Journal of Pragmatics*, vol. 33, n°12, 2001, pp. 1791-1814.

15. Les relations d'Austin avec l'ethnologie et l'anthropologie de son époque restent obscures, mais il avait probablement lu les travaux de l'école anglaise et, surtout, il travaillait étroitement avec les juristes, grâce auquel il avait précisément découvert l'efficacité performative. Celle-ci est clairement pensée par lui en étroite relation avec l'efficacité de type juridique.

ainsi l'analyse du langage ordinaire en analyse logique des actes de parole, compris comme des phénomènes sémantiques (d'où en fait la traduction par « acte de langage »)¹⁶. Pour Searle, un acte de langage correspond à une entité linguistique composée d'un *contenu propositionnel* et d'une *force illocutoire* au statut peu clair : Searle estime qu'il faut parler d'acte de langage parce que parler est un « comportement régi par des règles »¹⁷. Reste que, ce faisant, il ne nous dit pas en quoi le « comportement linguistique », d'une part, est un comportement et, d'autre part, *agit*. En tout cas, le contenu propositionnel peut être expliqué de manière extensionnelle, c'est-à-dire en termes de conditions de vérité. La force illocutoire s'adjoit au contenu propositionnel pour *qualifier* l'acte de langage accompli – en fonction de la reconnaissance qu'on lui accorde – et modaliser la façon dont il sera satisfait. Prenons l'exemple de la promesse faite par l'énoncé « Je promets de faire la vaisselle » : l'énoncé a la force illocutoire de la promesse couplée au contenu propositionnel « Je fais la vaisselle », qui est modalisé par la force illocutoire (comme promesse et donc portant sur le futur). Si on considère la phrase « Le chat est sur le tapis », dans un certain usage (modalisé par une certaine force illocutoire – celle de l'affirmation), elle forme une assertion selon laquelle le chat est sur le tapis. Il est censé exister autant de forces illocutoires que de types d'actes de parole, ayant chacun des conditions d'usage et de satisfaction (qui ne sont plus des conditions de félicité). Dans ce cadre, le contenu propositionnel s'analyse classiquement en termes de conditions de vérité (qui redeviennent déterminantes), à ce détail près que Searle considère que le fait de faire référence est un acte particulier. Par ailleurs, deux actes de langage différents peuvent avoir le même contenu propositionnel et différentes forces illocutoires. Je peux par exemple utiliser le même contenu propositionnel selon lequel « je fais la vaisselle » pour faire une promesse ou une assertion, selon la force illocutoire qui lui est adjointe. Chaque type d'acte n'est alors satisfait qu'en fonction à la fois de la vérification du contenu propositionnel et de la satisfaction de l'acte de langage d'une façon qui est

16. Voir ainsi le livre de J. Searle & D. Vanderveken, *Foundations of Illocutionary Logic*, Cambridge, Mass. : Cambridge University Press, 1985. Searle considère que l'étude des « *speech acts* » est une étude de la langue, en raison du principe d'exprimabilité.

17. Voir J.R. Searle, *Speech Acts*, Cambridge, Mass. : Cambridge University Press, 1969 ; trad. fr. H. Pauchard, *Les actes de langage*, Paris : Hermann, 1972, notamment le premier chapitre (pp. 52-55) où la « force illocutoire » n'est pas définie, mais où sont posés comme équivalente « actes de langage complet » et « acte illocutoire » !

spécifié par sa force illocutoire : s'il s'agit d'une promesse, alors elle doit être tenue ; s'il s'agit d'une assertion, alors elle doit être vraie.

Aussi, selon ce modèle, accomplir un acte de langage, c'est générer un contenu propositionnel lié à une force illocutoire. Mais comment faire pour générer cette force illocutoire ? Il faut suivre plusieurs règles d'ordre sémantique (c'est-à-dire que, pour Searle, elles sont universelles – il s'agit de « catégories de l'esprit humain »). Ces règles sont censées reprendre les conditions de félicités mises au jour par Austin, mais intégrées à l'ordre linguistique lui-même (alors que, chez Austin, elles lui étaient extérieures en tant qu'elles relevaient de l'usage). Parmi elles, on trouve des conditions préparatoires, une condition de sincérité et une condition essentielle. Les conditions préparatoires incluent les facteurs linguistiques *et* contextuels (ainsi réintégrés dans la langue !), déjà notés par Austin. Ce qui est important, parce que Searle lui accorde importance nouvelle et décisive, c'est la condition de sincérité, qui inclut des facteurs intentionnels à propos du locuteur. Par exemple, si je veux faire un acte de langage de promesse, je dois nécessairement avoir l'intention de faire ce que je dis. L'engagement pris dépend essentiellement du fait que j'ai l'intention de tenir ma promesse¹⁸. Enfin, la condition essentielle reprend les caractérisations conventionnelles austiniennes : il s'agit d'une règle, à la fois conventionnelle et constitutive (« définitionnelle ») autorisant à prendre certains énoncés *comme* la performance d'un acte de parole (comme les règles d'un jeu). Par exemple, si je veux faire une promesse, mon énoncé doit valoir, tel que je l'utilise, *comme* une prise d'engagement. Cette règle détermine donc l'engagement pris en faisant un acte de parole – cet engagement devant être explicite dans les intentions du locuteur : pour accomplir un acte de parole donné, on doit certes respecter la règle conventionnelle instituant la possibilité de cet acte, mais on doit également et nécessairement avoir l'intention correspondante de prendre les obligations qui y sont rattachées.

Aussi, avec Searle, l'analyse des actes de parole commence à se distinguer des idées d'Austin. S'il garde, en l'internalisant à la langue, la dimension conventionnelle, reste qu'il ajoute des dimensions qui initient un changement assez radical de point de vue. Outre la distinction rigide réintroduite entre « contenu

18. Alors qu'il s'agit là d'une idée explicitement critiquée par Austin dans *Quand dire c'est faire* !

propositionnel » et « force illocutoire », prend une importance considérable la présence des intentions du locuteur. L'analyse des actes de langage dépend en effet étroitement d'une analyse (mentaliste) des intentions du locuteur de faire tel ou tel acte – et de leur reconnaissance par l'auditoire. En effet, selon Searle, on ne peut réaliser un acte de langage qu'en rendant manifeste, par le langage, son intention de faire cet acte en utilisant tel énoncé, et que si on manifeste par-là son intention de prendre tous les engagements liés à l'acte de langage qu'on entend accomplir – toutes intentions qui doivent être comprises et admises par l'audience. On voit donc que Searle propose une analyse des actes de langage qui combine aspects conventionnels et intentionnels, pour avancer une nouvelle conception sémantique du langage, en ce sens qu'il s'agit de manifester ses intentions dans le sens des énoncés utilisés pour faire un acte de parole : l'acte de langage dépend alors d'un contenu cognitif plus que d'une procédure conventionnelle, qui se borne en définitive à spécifier les contenus cognitifs pertinents. C'est d'ailleurs pourquoi Searle en vient à défendre l'idée qu'une analyse du langage doit être soutenue par une analyse de l'esprit et qu'il va proposer une théorie de l'esprit permettant d'expliquer et de « fonder » sa théorie de l'« action » du langage¹⁹. Ce faisant, un véritable changement conceptuel s'opère dans l'appréhension des actes fait par le langage : l'acte n'opère plus vraiment un changement de l'état du monde, mais seulement une modification dans l'esprit des locuteurs et interlocuteurs. Faire une promesse, c'est être compris comme et autorisé à faire une promesse. En ce sens, l'acte réalisé a des effets purement internes à l'esprit des locuteurs²⁰.

3. De Grice²¹ à Sperber & Wilson : la pragmatique comme étude des effets communicationnels inférés.

Or, à partir d'un tel point de vue intentionnaliste, d'autres conclusions

19. Voir J.R. Searle, *Intentionality*, Cambridge, Mass. : Cambridge University Press, 1983 ; trad. fr. C. Pichevin, *L'intentionnalité*, Paris : Editions de Minuit, 1985.

20. D'où, par la suite, chez Searle, de manière très cohérente, la dépendance de la réalité sociale par rapport aux intentions des locuteurs. La réalité sociale n'est jamais qu'une croyance intentionnelle partagée stabilisée dans l'esprit des membres du corps social. Voir J.R. Searle, *The Construction of Social Reality*, London : Penguin, 1995 ; trad. fr. C. Tiercelin, *La construction de la réalité sociale*, Paris : Gallimard, 1998.

21. Précisons que l'histoire ainsi retracée, opérant un passage de Searle à Grice, n'est pas tout à fait aussi linéaire en réalité : Searle a lui-même construit sa théorie intentionnaliste des actes de langage en s'inspirant de l'analyse gricenne de la signification. Il y a donc une co-dépendance des deux conceptions, qui conduit historiquement à une pragmatique résolument mentaliste.

peuvent être tirées, qui vont encore « amoindrir » la « réalité » de l'acte réalisé par la parole, en s'orientant dans une direction encore plus clairement mentaliste.

Si, en effet, parler consiste à rendre explicite son intention d'accomplir un acte de langage, alors le fait de parler peut être rapporté à une *communication* d'intention²². On peut ainsi concevoir le langage comme étant avant tout un moyen de communication. C'est précisément l'idée défendue par P. Grice (1913-1988) qui, lui-même ancien collègue d'Austin à Oxford, proposa explicitement de rompre avec l'analyse du langage ordinaire, et proposa d'analyser le langage comme un moyen non-naturel de convoier de la signification, *c'est-à-dire* de convoier des intentions communicatives.²³ Le changement conceptuel proposé est, on le voit, clair. Il s'agit clairement de rapporter les phénomènes linguistiques, en tant qu'ils ne font pas partie du monde naturel, à des événements dépendants de l'esprit humain et de considérer, en revenant à une très vieille conception, que le langage n'est qu'un médium entre deux esprits – d'où sa définition comme pur moyen de communication, de mise en rapport d'intentions. (On revient à une conception du langage qui lui accorde une parfaite « transparence »).

En reprenant une distinction scolastique, Grice distingue ainsi entre signification naturelle et signification non-naturelle, en considérant que cette dernière est conventionnelle *et* intentionnelle. La signification non-naturelle inclut toutes les significations « conventionnelles », dont font partie les significations linguistiques. Mais, à la différence d'Austin, Grice entend proposer une explication fondationnelle des significations linguistiques, en termes d'intentions, et non pas en termes de conventions. Bien plutôt, les conventions ne s'établissent que pour fixer du contenu intentionnellement fixé. Ainsi, un locuteur signifie non-naturellement quelque chose lorsqu'il utilise intentionnellement un élément pour véhiculer une certaine information à un interlocuteur. Par exemple, en disant « Il pleut », j'ai l'intention de produire chez le locuteur la croyance qu'il pleut en faisant en sorte qu'il reconnaisse, dans mon usage de cette phrase, mon intention de l'amener à croire qu'il pleut. Ce processus explique comment la phrase « il pleut » acquiert une signification. C'est ensuite, par conventionnalisation des significations ainsi

22. La relation avec un langage des anges n'est pas seulement incidente.

23. Voir tous les textes réunis in H.P. Grice, *Studies in the Way of Words*, Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 1989.

déterminées par un usage intentionnel, que le langage devient un code doté d'un contenu sémantique à décoder.

Or, le langage lui-même peut être utilisé de manière à véhiculer un autre contenu que celui qui est codé. Si je dis « Il pleut » en signifiant par là « Je ne vais pas sortir », ce que je signifie ou communique n'est pas inclus dans la signification (linguistique) (dans son contenu propositionnel) et ne peut donc pas être réduit à ce qui est dit. Cela est bien plutôt *inféré* ou « *implicité* »²⁴ par ce que j'ai dit. C'est un sens implicite qui dérive de la façon dont j'ai utilisé l'énoncé dans certaines circonstances. Et ce sens implicite est précisément ce qui est considéré être *l'effet propre* de l'usage du langage : le langage a pour effet, lorsqu'il est utilisé d'une certaine façon, de communiquer un sens autre que celui qu'il véhicule en raison de ses seuls composants linguistiques. Communiquer, c'est donc bien produire des effets : des effets de sens impliqués.

Comment établir ce qui est ainsi inféré/implicité ? Du fait que la communication est une pratique coopérative déterminée par plusieurs principes conversationnels, certains universels, d'autres conventionnels. Ces principes, tous rangés sous le principe général de coopération, régissent les comportements linguistiques et gouvernent les inférences linguistiques.

Si les inférences sont réalisées en fonction seulement de la signification conventionnelle des mots utilisés, alors les implications sont dites « conventionnelles » (en disant « Il pleut », je peux conventionnellement impliciter « le temps est mauvais »). Si les inférences ne dérivent pas aussi directement de la signification linguistique des termes utilisés, alors il s'agit d'*implications conversationnelles*, réalisées en fonction de *principes conversationnels* : si, par exemple, je dis « Y a-t-il des toilettes ? » à mon hôte durant une surprise-partie, ma rationalité supposée et le principe de coopération permettent à mon interlocuteur d'en déduire que j'ai besoin de savoir où se trouvent les toilettes pour y aller (alors que ce contenu n'est pas littéralement exprimé par mes mots).

Bien sûr, un locuteur peut toujours violer un ou plusieurs principes conversationnels ; mais cette violation même permet à l'interlocuteur d'interpréter ce comportement linguistique de manière rationnelle (puisqu'on suppose que je

24. De l'anglais « *implicature* » qu'on peut rendre en français par « implication ».

suis rationnel). Lorsque ce que je dis n'est pas pertinent, alors mon interlocuteur peut, le cas échéant, interpréter cette absence de pertinence comme signifiant quelque chose – quelque chose qu'il peut inférer, étant donné d'autres principes et le méta-principe de coopération. Mais on reste toujours dans le domaine cognitif : ce qui est impliqué est toujours une signification particulière, dépendante des intentions que le locuteur a voulu exprimer. Les seuls effets provoqués, aussi indirects soient-ils, relèvent de l'ordre cognitif (modalisé en termes de croyances ou d'intentions).

Grice identifie ainsi de nouvelles façons d'analyser certains phénomènes dont l'analyse linguistique traditionnelle ne parvenait pas à rendre compte – ceux que Austin et Strawson appelaient en fait des « présuppositions »²⁵. Il le fait en donnant un certain rôle au contexte (l'inférence se fait toujours en fonction de certains traits contextuels à retenir) mais il propose néanmoins une théorie de la communication humaine fondée sur des principes *rationnels* (et non pas contextuels ni conventionnels). Par ailleurs, il donne une inflexion radicale à la pragmatique en lui donnant pour objet l'étude des effets de sens produits par l'usage du langage – et non plus l'étude des actes de parole réalisés, qui ne sont plus que des « actes communicationnels ». L'analyse a maintenant pour objectif de prendre en compte le contexte, extérieur au domaine linguistique, pour savoir comment des locuteurs communiquent un contenu qui ne se trouve pas linguistiquement codé. La solution est de recourir aux intentions du locuteur. On voit combien l'attention se concentre désormais exclusivement sur le contenu cognitif contextualisé des énoncés, lui-même interprété comme un contenu mental (croyances ou intentions), et non plus sur les effets qu'ils peuvent éventuellement avoir sur le réel. Le domaine de la pragmatique passe alors de l'étude des conditions pragmatiques de réalisation des actes de parole à l'étude des déterminants mentaux permettant d'identifier le contenu que le locuteur a entendu communiquer. L'analyse linguistique doit alors clairement mener à une analyse de l'esprit.

Cette tendance s'est ensuite radicalisée avec l'approche proposée par D. Sperber et D. Wilson, qui reste encore le *nec plus ultra* en matière de pragmatique et

25. L'idée était d'ailleurs bien de proposer une analyse des phénomènes mis en avant par Strawson. Strawson a ensuite collaboré avec Grice, même si ses analyses antérieures en étaient assez éloignées.

qui structure l'essentiel des débats actuels. Leur « théorie de la pertinence » entend en effet expliquer la rationalité des locuteurs (présupposée par Grice) d'une façon qui rend la théorie du langage étroitement dépendante d'une théorie de l'esprit (il faut préciser que Wilson a été formée comme psychologue). Cette théorie considère que la communication est plus un processus inférentiel que coopératif²⁶. Lorsque des individus communiquent, ils ne décodent pas seulement un langage codé, mais ils en infèrent des hypothèses à propos du comportement cognitif de l'agent qui parle. Ainsi, si je scrute attentivement le ciel, ceux qui m'observent peuvent en déduire, étant donnés certains facteurs contextuels et environnementaux, que je veux dire quelque chose par ce comportement ostensible – par exemple, qu'il va pleuvoir. De la même façon, dans l'interaction linguistique, le message linguistiquement codé ne véhicule pas toute l'information qui est en fait transmise dans et par cette interaction. Il fournit seulement des indices permettant de faire des inférences supplémentaires ; de telle sorte que la communication n'est pas réussie quand mes interlocuteurs reconnaissent simplement la signification linguistique de mon énoncé, mais quand ils parviennent à en inférer la signification que j'ai voulu lui donner. Ils doivent donc identifier l'intention informative que j'ai de les informer de quelque chose, en même temps que l'intention communicative que j'ai de les informer de mon intention informative.

Comment de telles inférences sont-elles maintenant possibles ? Comment découvrir la signification intentionnée ou l'intention informative ? La réponse de Sperber et Wilson est purement naturaliste et psychologisante : selon eux, les êtres humains sont des systèmes complexes traitant l'information de manière *pertinente*. Une donnée est pertinente quand elle permet d'inférer de nouvelles informations lorsqu'elle est combinée à des prémisses déjà là, contenues dans un arrière-plan mental comprenant différentes hypothèses (sur le monde, l'état des choses, le locuteur, les interlocuteurs, etc.). Un processus d'inférence vise ensuite à obtenir le plus d'efficacité cognitive, c'est-à-dire à obtenir *un effet contextuel sur les hypothèses représentationnelles d'arrière-plan des interlocuteurs*. Ce qui a le plus d'efficacité cognitive est ce qui est le plus pertinent. Par exemple, si on répond « Il pleut » à ma

26. D. Sperber & D. Wilson, *Relevance, Communication and Cognition*, Oxford : Basil Blackwell, 1986, 1995 ; trad. fr. A. Gerschenfeld & D. Sperber, *La pertinence*, Paris : Editions de Minuit, 1989.

question « Voulez-vous sortir avec moi ? », il peut d'abord sembler que la réponse n'est pas correcte. Aussi l'inférence la plus efficiente à faire dans un contexte où je sais que la personne à qui je m'adresse vient juste de refaire sa permanente chez le coiffeur est-elle de supposer qu'elle ne veut pas ruiner sa coiffure. Cette inférence permet de donner une pertinence à la réponse faite, en garantissant l'efficacité de l'interaction verbale.

Pour garantir cette pertinence, le locuteur doit s'assurer que l'interlocuteur considérera que son énoncé vise à être pertinent et doit donc communiquer de manière ostensible une présomption de pertinence optimale. Tel est, très brièvement résumé, le principe de pertinence de Sperber & Wilson – une sorte de processus naturel intervenant nécessairement dans toute interaction communicative. Ainsi un locuteur rationnel doit-il avoir l'intention que son énoncé apparaisse suffisamment pertinent pour qu'il attire l'attention de la personne à qui il s'adresse. Par ailleurs, cet énoncé doit permettre à l'interlocuteur de procéder aux inférences correctes avec un minimum d'efforts en faisant les meilleures inférences possibles dans cette situation, afin d'interpréter la signification que le locuteur a l'intention de communiquer. Par conséquent, pour garantir qu'un locuteur réussit dans son intention communicative, il doit choisir un énoncé qui rendra son intention informative mutuellement manifeste.

Aussi peut-on bien dire que Sperber et Wilson offrent une explication intentionnaliste de l'acte de discours qui, poursuivant la voie initiée par Searle, s'écarte radicalement des aperçus austiniens. La signification n'est plus donnée dans le discours, mais est expliquée par un processus inférentiel – à tel point que, désormais, les phénomènes linguistiques semblent dépendre de la psychologie. D'ailleurs, la seule efficacité admise dans ce cadre est une efficacité clairement *cognitive* – quoi que cela puisse vouloir dire – qui ne change rien à l'état du monde (en tout cas pas du monde objectif) ,mais qui agit seulement sur les croyances d'arrière-plan des participants à la conversation.

Or, il s'agit maintenant d'un nouveau type d'orthodoxie dans la pragmatique analytique (sorte de mixte de philosophie du langage ultra-technicisée à prétention scientifique et de linguistique théorique), même si la nouvelle mode consiste à y adjoindre une dose de « contextualisme »(mais pas trop, sous peine de sombrer

dans le « relativisme »), pour défendre une conception minimaliste de la signification selon laquelle elle est en partie déterminée par le contexte d'énonciation. Mais si ces idées trouvent bien leur origine chez Austin (et ses héritiers²⁷), elles sont souvent mélangées avec une contrepartie mentaliste cherchant à sauvegarder une détermination parfaite du « contenu ». En ce sens, la pragmatique standard prend simplement un peu plus en compte le rôle du contexte, mais ne modifie nullement sa concentration exclusive sur le contenu des énoncés et son orientation cognitive. D'ailleurs, le nom même de cette théorie, « la pragmatique véri-conditionnelle » montre combien l'attention est (à nouveau) portée sur les valeurs de vérité et la portée cognitive des énoncés – c'est-à-dire exactement ce contre quoi s'étaient établies les conceptions austiniennes avec la « découverte » des actes de parole. En un sens, la pragmatique ne diffère plus vraiment de la sémantique : elle n'en est qu'une variation complémentaire, qui prend des traits différents (tels le contexte, les intentions du locuteurs, les attentes de l'interlocuteurs, etc.) en compte.

Conclusion : où sont (et que sont) les effets de la parole ?

On observe ainsi un bouleversement radical de perspective sur le langage depuis les années 1950 au sein même de ce qui s'appelle la pragmatique : on ne se concentre plus sur l'acte réalisé au moyen du langage, mais sur la signification (ou le contenu) non-explicite, convoyée par ce qui est encore souvent appelé un « acte de parole/langage », même si plus personne ne sait quel acte est accompli ici, ni ne s'en soucie, puisque la recherche « vraiment » scientifique consisterait à établir une explication cognitive des phénomènes ainsi circonscrits, réduits à des phénomènes d'interaction communicative entre des consciences dotées d'intentions²⁸.

Reste que d'autres explications de ces phénomènes peuvent être développées, probablement beaucoup plus fidèles à l'idée d'Austin selon laquelle le discours est avant tout un phénomène linguistique social, prenant place au sein d'une interaction. Ainsi, de manière minoritaire, différentes formes d'analyse de la conversation, prenant en compte la situation discursive et le contexte social, se

27. Chez Searle, par exemple, mais surtout dans les travaux de Ch. Travis.

28. Dont témoigne, chez Strawson par exemple, la réduction de l'acte illocutoire à un « acte communicationnel ».

développent²⁹. Par ailleurs, une analyse des actes de parole tâche de poursuivre le travail inaugural d'Austin (et de Reinach) en qualifiant les actions réalisées par la parole en termes de modalités déontiques (de droits et obligations)³⁰. Il s'agit là d'un développement de l'idée d'acte de parole qui cherche à en élucider la nature conceptuelle et qui, en tant que questionnement théorique, ne suppose pas résolue cette question et, en voulant prendre en considération toute la richesse du langage dans son usage ordinaire et notamment ses effets proprement pragmatiques liés à certaines circonstances nécessairement sociales, s'éloigne donc principiellement de la tentative de pragmatique formelle proposée par Searle et Vanderveken ou de l'appropriation de la pragmatique par la philosophie de l'esprit contemporaine et les sciences cognitives, qui réduisent ces phénomènes à l'ordre soit sémantique, soit cognitif.

La question qui se pose est finalement celle-ci : est-ce un véritable gain conceptuel pour la pragmatique que d'effacer la réalité de « l'effet illocutoire » mis au jour par Austin, et par d'autres avant lui ? Faut-il vraiment essayer de les réduire (implicitement³¹) à des effets de compréhensions (et donc à une espèce de « contenu »), censés être produits dans le cerveau de chacun, en raison de l'usage intentionnel supposé de tel ou tel énoncé ? Pour le dire autrement : la pragmatique ne devrait-elle pas, si elle voulait être une véritable étude des actions faites par le langage (et non pas une sémantique contextualisée et mentalisée),³² essayer de comprendre ce que fait le langage – ce que c'est qu'un acte de parole – étude qui devrait être préjudicielle à toute autre ? Mais cela la conduirait probablement à reconsidérer le caractère foncièrement social de l'acte réalisé par l'acte de parole et à s'écarter de la voie qu'elle a désormais prise.

Bruno AMBROISE
CNRS, CURAPP-ESS
(UMR 6054 : CNRS/UPJV)

29. Voir E. Goffman, *Façons de parler*, trad. fr. A. Kihm, Paris : Editions de Minuit, 1987; mais aussi P. Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris : Seuil, 2002.

30. Voir notamment les travaux de M. Sbisà, déjà cités.

31. Il n'y a presque jamais d'explication, ni de justification, d'une telle réduction, sauf peut-être chez Bach & Harnisch, *Linguistic Communication and Speech Acts*, Cambridge, Mass. : MIT Press, 1979, ou J.J. Katz, *Propositional Structure and Illocutionary Force*, Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 1986. L'histoire que j'ai retracée l'est rarement et, si les participants à cette histoire, comme F. Récanati, sont bien conscients de ce « bougé », et le considèrent légitime, ils n'explicitent pas cette réduction de l'effet illocutoire aux effets cognitifs, considérée comme acquise.

32. Dénommée « sémantique pragmatique » par F. Récanati, in *Philosophie du langage (et de l'esprit)*, op. cit.